

<http://www.lci.fr/sante/loire-8-chiens-morts-apres-avoir-ete-contamines-par-des-bacteries-2061733.html>



Thinkstock

8 chiens morts après avoir été contaminés par des bactéries dans la Loire

@ Thinkstock

•

INTOXICATION – Plusieurs animaux sont décédés après s’être baignés dans les eaux de la Loire. En cause, la présence de cyanobactéries, des bactéries toxiques pour la santé.
18 août 2017 22:50La rédaction LCI

Piquer une tête dans la Loire est strictement interdit et pour cause, la baignade peut être fatale. Plusieurs chiens en ont fait l’amère expérience après avoir s’être baignés dans le fleuve : douze d’entre eux ont été intoxiqués depuis le 9 août, dont huit sont morts. Ils ont succombé à des troubles neurologiques, digestifs et/ou respiratoires.

Gare aux amas noirâtres

"Les analyses effectuées à l’endroit de la baignade de chiens décédés ont permis de confirmer la présence de deux genres d’algues de la famille des cyanobactéries dont la toxicité est reconnue : *Oscillatoria et Formidium*", révèle la préfecture du Maine-et-Loire dans [un communiqué](#) publié ce vendredi. Il s’agit de deux algues "reconnues comme sécrétant des neurotoxines en particulier et notamment l’anatoxine mise en évidence dans plusieurs cas de mortalité de chiens dans d’autres départements". Le Cher, l’Indre et le Loir-et-Cher sont également concernés.

Si ces algues, qui se développent sur des cailloux ou des graviers restent en général au fond des cours d'eau, il arrive que dans certaines conditions, elles remontent à la surface et "forment des amas noirâtres particulièrement visibles et abondants sur la Loire et le Louet", ajoute la préfecture qui déconseille aux propriétaires de laisser se baigner ou s'abreuver leur animal.

Lire aussi

[Gard : il laisse son chien mourir de chaud pour aller se baigner à la plage"Je ne le frappe pas s'il ne fait pas de connerie" : un habitant du Val-de-Marne écope de 6 mois ferme pour avoir battu son chien](#)

Les hommes, quant à eux, sont invités à faire preuve de vigilance. Les pratiquants d'activités nautiques doivent éviter de "se baigner ou aborder à des endroits présentant des concentrations d'algues", ils doivent aussi bien "se laver en cas d'immersion accidentelle et bien laver le matériel".